

Ecole publique de Médréac

rue de Dinan

35 360 MEDREAC

☎ 02-99-07-30-06

🌐 <http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>

**BULLETIN DE
RENTREE
Année
scolaire
2012/2013**

Nous reprenons le chemin de l'école avec de tous nouveaux locaux pour la partie élémentaire, nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances. L'équipe éducative est prête à accueillir les enfants et à leur consacrer l'énergie nécessaire pour les aider à accomplir, avec votre aide, une bonne année scolaire.

L'ECOLE

Enseignants et ATSEM :

TPS/PS/MS A : Karine Verrier et Sylvie Famel (Atsem)

TPS/PS/MS B : Elodie Destrez et Laure Sanigmorte (Atsem)

PS/GS : Stéphanie Desvaux et Géraldine Aubry (Atsem)

CP : Mathilde Fretey

CE1 : Nicolas Bonnaire

CE2-CM1 : Cécile Mouton et Anne Seminel le jeudi

CM1-CM2 : Nolwenn Guideo et Anne Seminel le lundi

Directrice : Nolwenn Guideo Jour de décharge : le lundi

Garderie : Mme Paulette Esnault

Personnel d'entretien et de cantine :

~ Mme Régine Guillon - Mme Monique Piedvache

~ Mme Sophie Cherbonnet - Mme Marie-Christine Menoret



Horaires de l'école :

8h50-11h50 et 13h30-16h30

Accueil des enfants entre 8h40 - 8h50 et 13h20 - 13h30 dans la classe pour les élèves de maternelle et dans la cour pour les élèves de l'élémentaire.

AUCUN enfant ne doit être dans la cour avant la présence d'un enseignant dans la cour.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Entrées et sorties

Les parents veilleront au respect des horaires de façon à ne pas perturber les activités de la classe. **Les parents des élèves de maternelle vont les chercher dans les classes. La sortie des élèves de l'élémentaire se fait au portail.**

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Toute absence doit être signalée à l'école **dès la première demi-journée**. Au retour de l'enfant, un **justificatif écrit** est transmis à l'enseignant de la classe. Toute absence prévisible doit être signalée par écrit auprès de l'enseignant de votre enfant.

Si votre enfant est malade prévenez avant 8h50 pour le matin ou avant 13h30 pour l'après-midi ou laissez un message.



ADMINISTRATIF

Relation parents/enseignants :

- Réunions de classe :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence (accompagnées si possible d'un justificatif).
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.



Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter.

- Fiche de renseignements pré-remplie à corriger et à compléter au crayon rouge.
- Autorisation aide personnalisée.



- Autorisation photo.
- Mot pour la coopérative scolaire.
- Coupon-réponse pour le règlement intérieur. Le règlement intérieur est celui de l'année dernière, dans un souci d'économie de papier il a été distribué aux nouvelles familles. Il est visible dans le hall de l'école et sur le site internet.

Assurance scolaire :

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :



Les élections auront lieu le **vendredi 12 Octobre 2012**.

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la directrice la plus rapidement possible et avant la fin septembre.

Il faut au moins 7 représentants pour l'école.

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an et comprend l'Inspecteur de l'Education Nationale, le maire ou son représentant, les enseignants et des parents que vous élirez.

INFORMATIONS DIVERSES

Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire :

- En maternelle, tous les jours.
- En élémentaire, jours communiqués par les enseignantes.

Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là.



Matériel :

Le matériel mis à la disposition des enfants est sous la responsabilité des parents. Il est préférable de marquer le matériel de votre enfant à son nom.

Les livres confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir et de veiller au soin porté



par votre enfant. Tout livre détérioré ou perdu vous sera facturé.

Garderie et cantine

Les services de garderie et de cantine sont organisés et gérés par la mairie. Dans la mesure du possible, merci de vous adresser au personnel concerné pour toute question.



La garderie ouvre à **7h15** et ferme à **18h45**.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.

APE AEP Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École Publique.

Elle organise plusieurs manifestations dans l'année. C'est elle qui finance en partie les sorties scolaires.

Vacances scolaires :

Périodes	Zone A
Toussaint	Vendredi 26 octobre 2012 après la classe Lundi 12 novembre 2012 au matin
Noël	Vendredi 21 décembre 2012 après la classe Lundi 7 janvier 2013 au matin
Hiver	Vendredi 22 février 2013 après la classe Lundi 11 mars 2013 au matin
Printemps	Vendredi 19 avril 2013 après la classe Lundi 7 mai 2013 au matin
Vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2013 après la classe

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe enseignante.